

MISE EN STAGE DES INTERVENANTS BENEVOLES

INFORMATIONS SUR LA PRATIQUE DE LA NATATION



Trois modules conditionnent la procédure d'agrément. En fonction de la disponibilité de la piscine d'accueil, ces modules peuvent se dérouler sur 2 ou 3 ½ journées. Chaque module est constitué d'une information théorique et d'une pratique de l'activité. Pour se voir délivrer l'attestation d'agrément, il est indispensable de suivre la totalité de ces trois modules. Lors de ces ½ journées, il sera en outre apprécié la capacité du stagiaire à réaliser une entrée dans l'eau sans appréhension, à s'immerger et à effectuer un déplacement en autonomie globale. Il ne s'agit pas de réaliser une performance sportive, mais de savoir se déplacer sur le ventre puis sur le dos sur une distance d'à peu près 20 mètres.

CONTENU THEORIQUE

Module 1 :

- Informations réglementaires : les textes de référence
- Accompagnement de la vie collective, encadrement de l'activité (rôle et responsabilité de l'intervenant bénévole)
- Agrément : conditions de délivrance, procédures, contractualisation, contrat moral

Module 2 :

- Les transformations : du terrien au nageur
- Qu'est-ce que « savoir nager » à l'école primaire – le test de fin d'apprentissage

Module 3 :

- Programmation sur la scolarité
- Indicateurs comportementaux : visionnage de vidéos (« nous on va nager », « se grandir à la piscine », « nageur-acteur »...), échanges sur les comportements observés, réponses aux questions diverses

CONTENU PRATIQUE (en piscine)

- Test d'aisance permettant d'apprécier l'autonomie en grande profondeur du stagiaire
- Vécus de jeux et de situations réalisables avec les enfants
- Vécus de situations qui illustrent les principes de la natation : entrées, immersion et déplacements
- Prise en main d'ateliers, de jeux et de parcours par le stagiaire

